



DELIBERATION N° 2-211209
HABILITATION DU PRESIDENT EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS
ASSEMBLEE GENERALE DU 9 DECEMBRE 2021, A NANTES

Après avoir entendu les précisions concernant les points suivants :

- La CCI Pays de la Loire est un pouvoir adjudicateur au sens du code de la commande publique. Elle est également centrale d'achats pour les CCI territoriales des Pays de la Loire ; les marchés qu'elle émet et attribue en tant que centrale d'achats bénéficient aux CCI territoriales de la région sans qu'elles aient besoin de procéder à une mise en concurrence ;
- En sa qualité de représentant légal, le président assure la totalité des attributions en matière de préparation, de lancement, de passation, d'attribution, de signature et d'exécution des marchés de la CCI ;

Les membres élus habilite le président, pour la durée de la mandature :

1. À lancer, passer, attribuer, signer, notifier et exécuter :
 - D'une part, des marchés passés selon une procédure adaptée selon les seuils de la commande publique,
 - D'autre part les marchés passés selon une procédure formalisée, selon les seuils de la commande publique, et qui sont nécessaires au fonctionnement courant de la CCI.
2. Pour les autres marchés passés selon une procédure formalisée, selon les seuils de la commande publique, mais qui ne sont pas nécessaires au fonctionnement courant de la CCI, à lancer, passer, attribuer, signer, notifier et exécuter ces marchés dans les conditions suivantes :
 - Si l'assemblée est consultée avant le lancement de la procédure, la délibération comporte obligatoirement l'étendue du besoin à satisfaire, le mode de passation et le montant estimé du marché ;
 - À défaut, la délibération est prise à l'issue de la procédure de passation du marché concerné et comporte obligatoirement l'étendue du besoin, le mode de passation, l'avis de la commission consultative des marchés de la CCI, le montant, les principales caractéristiques du marché et le nom du titulaire du marché.

Étant précisé que dans tous les cas, le président informera l'assemblée générale de l'exercice de ces compétences.

Quorum : 24
Votants : 44
Votes "pour" : 44
Votes "contre" : 0
Abstentions : 0

Jean-François REYNOUARD,
Président de la CCI Pays de la Loire